

# ÉCOLE DE GUERRE



25<sup>ème</sup> promotion

*2017 -2018*

## La coopération des forces spéciales et conventionnelles françaises dans les engagements récents

Chef d'Escadrons Emmanuel RIVIERE

Sous la direction de Jean Vincent HOLEINDRE  
agrégé de science politique (2015), Professeur à l'Université de  
Poitiers et enseignant à Sciences Po Paris.

## Résumé

Depuis près de 30 ans, le contexte sécuritaire international a porté sur le devant de la scène militaire, les forces spéciales. Celles-ci sont devenues l'un des constituants majeurs permettant d'établir le rang militaire d'un pays. Leur souplesse d'emploi en ont fait un outil particulièrement apprécié et de plus en plus sollicité par le pouvoir politique. Au sein des pays dont la voie compte dans le monde, la France n'échappe évidemment pas à cette règle.

Si les forces spéciales ont pris une importance déterminante dans les opérations actuelles, elles n'ont pas la prétention d'être l'alpha et l'oméga de la Guerre. Les forces conventionnelles conservent évidemment toute leur raison d'être, même si elles peuvent nourrir parfois certains ressentiments. Car la réalisation d'opérations dites spéciales requière par nature certaines dispositions ou choix organisationnels et opérationnels. Ceux-ci sont la source même de tensions plus ou moins marquées en particulier vis-à-vis de la composante terrestre d'une force en opération. C'est ainsi qu'il apparaît clairement que pour tirer le meilleur rendement de ses capacités militaires, un pays doit veiller à définir précisément le niveau de coopération entre ses composantes afin de réduire au maximum les frictions de tous types.

Les engagements récents de l'armée Française ont conduit à une combinaison quasi continue entre forces spéciales et forces conventionnelles. Face à ce constat, il est possible de dresser des pistes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle globale tout en préservant les spécificités intrinsèques de chacune des deux composantes.

## Abstract

For almost 30 years, the international security context has focused on the front of the military scene, the Special Forces. These have become one of the major constituents for establishing the military rank of a country. Their flexibility of use has made it a particularly appreciated tool and more and more solicited by the political power. In the countries whose way counts in the world, France does not escape this rule of course.

While Special Forces have become critical in current operations, they are not alpha and omega. Conventional forces obviously retain their *raison d'être*. However, carrying out so-called special operations requires by nature certain organizational and operational provisions or choices. These are the very source of more or less marked tensions, particularly with respect to the earth component of a force. Thus, it is clear that in order to obtain the best return from its military capabilities, a country must ensure that it precisely defines the level of cooperation between its components in order to minimize friction of all types.

The recent engagements of the French army have led to an almost continuous combination of Special Forces and conventional forces. In view of this, it is possible to identify ways of improving overall operational efficiency while preserving the intrinsic specificities of each of the two components.

## Table des matières

PREMIERE PARTIE : RAPPELS HISTORIQUES.....	8
1.1. LA GENESE DES FORCES SPECIALES FRANCAISES.....	8
1.1.1. Une prise de conscience .....	8
1.1.2. Les années 90 .....	9
1.2. LA MATURETE.....	10
1.2.1. 9/11 .....	10
1.2.2. L'intervention en RCI.....	12
1.2.3. Le retrait d'Afghanistan .....	12
1.2.4. EUFOR RDC et EUFOR TCHAD / RCA.....	13
1.3. VERS PLUS DE COORDINATION .....	14
1.3.1. 2010, le retour en Afghanistan .....	14
1.3.2. L'engagement libyen.....	14
1.3.3. Le Mali .....	15
SECONDE PARTIE : ENJEUX DE LA COOPERATION FS -FC.....	17
2.1. DES CHEMINS DIFFERENTS POUR UN OBJECTIF COMMUN.....	17
2.1.1. Vers une autonomie grandissante.....	17
2.1.2. Des opérations distinctes .....	18
2.1.3. Vers le développement de partenariats.....	19
2.2. L'ECONOMIE DES MOYENS.....	20
2.2.1. La gestion des ressources rares.....	20
2.2.2. Des actions ponctuelles aux campagnes.....	22
2.3. SURTOUT, IL S'AGIT D'UN MULTIPLICATEUR D'EFFETS.....	23
2.3.1. Un panel d'options élargit .....	24
2.3.2. Une réactivité renforcée face à un adversaire innovant.....	25
TROISIEME PARTIE : QUELLE COOPERATION A L'AVENIR ? .....	27
3.1. UN MODELE EQUILIBRE.....	27
3.1.1. Des forces différenciées .....	27
3.1.2. Des logiques partisans .....	28
3.1.3. Une montée en puissance maîtrisée.....	29
3.2. AMELIORER L'EFFICACITE GLOBALE DE LA COOPERATION .....	29
3.2.1. La communauté de culture .....	29
3.2.2. La nécessaire interopérabilité avec les forces conventionnelles.....	30
3.2.3. S'entraîner ensemble pour s'engager ensemble .....	30
3.3. VERS DES BESOINS MIEUX PRIS EN COMPTE.....	31
3.3.1. Accroître la liberté d'action.....	31
3.3.2. Une souplesse au bénéfice de tous .....	32
CONCLUSION .....	34
BIBLIOGRAPHIE .....	35

## INTRODUCTION

Paul Valéry, dans la réponse au discours du Maréchal Pétain prononcé le 31 janvier 1931 à l'occasion de l'investiture de ce dernier à l'Académie Française, expose sa vision prospective des armées françaises : « on verra, sans doute, se développer les entreprises de peu d'hommes choisis, agissant par équipes, produisant en quelques instants, à une heure, dans un lieu imprévu, des événements écrasants. (...) Mais nous ne sommes point encore dans une ère si avancée. ». Il décrit par-là, un mouvement observé lors du premier conflit mondial issu de la mécanisation de la guerre et permis entre autre par le développement du moteur à combustion interne. *In fine*, cette proposition pourrait parfaitement s'appliquer aux forces spéciales, qui apparaîtront dans le conflit mondial suivant. Car leur raison d'être est bien de produire des effets écrasants au moyen d'un nombre réduit d'hommes en s'appuyant sur des capacités techniques d'avant-garde permettant cette économie. Mais pour obtenir de tels effets, avec un rapport inversé en terme de moyens, il convient donc d'agir différemment. Si bien qu'il se dessine dès lors, deux types de forces, l'une puissante, capable d'encaisser le choc mais logistiquement contraignante et l'autre, légère, foudroyante, mais comptée.

Pour l'OTAN, les forces spéciales sont des forces spécialement désignées, organisées, sélectionnées, et équipées utilisant des techniques et des modes opératoires non conventionnels<sup>1</sup>. Cette définition reprise dans la doctrine française ne met pas en avant le fait que les forces spéciales se caractérisent avant tout par : le rapport entre les effets produits et l'empreinte au sol, la chaîne de commandement en boucle courte et le niveau de la prise de risque consenti. Elle est basée en réalité en opposition aux forces conventionnelles. C'est-à-dire, tout ce qui n'est pas spécial est donc conventionnel par définition. Comment alors peut-il y avoir une forme de coopération entre deux entités qui s'opposeraient ? La coopération désigne l'action de participer à une œuvre commune. Ainsi la déclinaison militaire de cette capacité peut s'entendre comme la faculté à agir voire à combattre conjointement avec l'ensemble des acteurs prenant part au règlement d'une crise extérieure ou intérieure<sup>2</sup>. Aussi, la coopération sous-tend des principes d'intégration, de coordination, et d'interopérabilité qui ne doivent pas tendre à l'uniformité. Car elles sont toutes deux au service d'un même chef,

---

<sup>1</sup> OTAN, *Allied Joint doctrine for Special Operations*, AJP-3.5, 17 décembre 2013. URL : [https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjsyevA\\_MrZAhUKfFAKHRd9Cc0QFghEMAM&url=http%3A%2F%2Fnso.nato.int%2Fso%2FzPublic%2Fap%2FAJP-3.5%2520EDA%2520V1%2520E.pdf&usg=AOvVaw2-DjKIWIWY7SB3G6jKjQZK](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjsyevA_MrZAhUKfFAKHRd9Cc0QFghEMAM&url=http%3A%2F%2Fnso.nato.int%2Fso%2FzPublic%2Fap%2FAJP-3.5%2520EDA%2520V1%2520E.pdf&usg=AOvVaw2-DjKIWIWY7SB3G6jKjQZK).

<sup>2</sup> Etat-Major de l'Armée de Terre, *Action Terrestre Future, demain se gagne aujourd'hui*, septembre 2016. URL : <http://www.defense.gouv.fr/content/download/487834/7804552/2016AdT-ActionTerrestreFuture.pdf>.

l'enjeu principal de la coopération des forces spéciales et forces conventionnelles vise à répondre au plus juste à la menace et aux objectifs politico-militaires, sans redondance inutile.

Dans les opérations interarmées, L'OTAN distingue différentes composantes<sup>3</sup>, dont la composante forces spéciales à part entière. Tant historiquement que par construction du fait de leur milieu, l'armée de l'air et la marine sont des armées de systèmes d'armes : leur but est de relier les systèmes entre eux. Il apparaît alors que l'intégration des forces spéciales, en tant que système de forces, pose moins de difficulté. Forces spéciales et conventionnelles partagent le même milieu des opérations aéroterrestres. Cette étude se limitera essentiellement au cas de coopération entre les forces spéciales et les éléments de la composante terrestre.

A l'aune des engagements militaires français récents, il convient de s'interroger sur contribution de la coopération entre forces spéciales et forces conventionnelles à l'efficacité opérationnelle des armées. Quelle doit être la part d'autonomie des forces spéciales par rapport aux forces conventionnelles, et de chercher à déterminer où placer le curseur entre intégration et coordination, ce qui implique de s'interroger *in fine* sur notre modèle d'armée.

La coopération entre forces spéciales et forces conventionnelles s'impose comme un levier amplificateur d'efficacité en permettant la combinaison la plus efficace possible des effets opérationnels en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques.

Pour appréhender les relations entre les forces spéciales et leurs armées d'origine, il faut revenir sur les étapes constitutives des forces spéciales françaises, puis identifier les facteurs qui sous-tendent la coopération entre forces spéciales et forces conventionnelles avant d'envisager l'avenir de celle-ci.

---

<sup>3</sup> APP6 : Dans les opérations interarmées, une composante est une organisation subordonnée à la force opérationnelle interarmées qui est chargée de la planification, de l'intégration et de la conduite des opérations d'un domaine ou d'une fonction.

Les ressources utilisées pour cette étude sont uniquement des sources ouvertes pour ce qui relève de la bibliographie. Le non-usage de document classifié, tel que les RETEX<sup>4</sup> ou même certains documents de doctrine, vise à faciliter la diffusion de ce document. Ceci obère nécessairement la précision et l'exhaustivité de l'étude, mais suffit à dégager les tendances les plus importantes. Les interviews réalisées auprès des différentes autorités sollicitées contribuent à la richesse de l'étude et apportent un éclairage sur la manière dont est perçue, vécue et mise en œuvre la coopération des forces spéciales avec les forces conventionnelles dans les opérations actuelles.

---

<sup>4</sup> RETour d'EXpérience : document d'analyse sur les actions menées visant à l'enrichissement des connaissances d'une organisation apprenante.

## **PREMIERE PARTIE : RAPPELS HISTORIQUES**

### **1.1. LA GENESE DES FORCES SPECIALES FRANCAISES**

L'histoire des forces spéciales remonte pour leur forme moderne à la première Guerre Mondiale. Mais c'est au cours du second conflit mondial que leur concept est théorisé en premier par les Britanniques à travers la création des SAS<sup>5</sup>. Quoique récemment institutionnalisées au regard de l'histoire militaire de notre pays, les forces spéciales françaises d'aujourd'hui en sont les dignes et directes héritières<sup>6</sup>.

#### **1.1.1. Une prise de conscience**

De l'intervention française dans le Golfe ont été tirés de nombreux enseignements. « Daguet marque le changement dans la nature de nos interventions et constitue la genèse de profondes mutations », résume le général Janvier<sup>7</sup>. Ce conflit met en exergue les lacunes de la France à se déployer de manière autonome et cohérente sur un théâtre extérieur mais aussi d'assurer son autonomie d'appréciation de situation.

Est ainsi créé par décret le 24 juin 1992, le Commandement des Opérations Spéciales (COS). Cette décision revoie au constat établi que la France ne dispose pas de la capacité de mettre en œuvre des opérations spéciales à l'image entre autre de ce qu'avaient pu faire le Royaume Unis et les Etats-Unis avec la lutte contre les batteries de SCUD<sup>8</sup> irakiens ou la libération d'otage.

Le COS est placé sous les ordres directs du Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) et sous l'autorité du Président de la République française. Le COS regroupe sous une même autorité opérationnelle, permanente et interarmées les unités des 3 armées. Pour l'armée de Terre, il s'agit initialement du 1<sup>er</sup> RPIMa (Régiment Parachutistes d'Infanterie de Marine) et du DAOS (Détachement de l'Aviation légère de l'armée de terre pour les Opérations Spéciales). L'armée de l'Air fournit le Commando Parachutiste de l'Air n°10 (CPA 10), la Division des Opérations Spéciales Hélicoptères (DOSH) et la Division des Opérations Spéciales Transport

---

<sup>5</sup> Special Air Service : apparu en 1941 sous l'impulsion du britannique David Stirling

<sup>6</sup> E. DENECE, *Histoire secrète des forces spéciales: De 1939 à nos jours*, 2011. URL : <https://books.google.fr/books?id=2JFK8b5Uuj4C>.

<sup>7</sup> « Tempête du désert, le souffle des réformes », *Terre Information Magazine*, n° 221 (février 2011). URL : <http://fr.calameo.com/read/0000633023e9f8d616fc4>.

<sup>8</sup> Le terme SCUD désigne une série de missiles balistiques à courte portée (300km environ) développée à partir des années 1950 par l'Union soviétique.

(DOST). La marine parachève le tableau avec les commandos Jaubert, Trepel, de Penfentenyo, de Montfort, et Hubert.

Conseiller du CEMA pour les opérations spéciales, un officier général nommé GCOS<sup>9</sup>, assure le commandement d'un état-major d'un volume réduit<sup>10</sup>. Centré sur l'opérationnel, il est dénué de prérogatives organiques. Ainsi sur ordre du CEMA, le GCOS peut conduire certaines opérations. Ses responsabilités portent sur l'organisation et la conduite des exercices interarmées ainsi que la coordination des échanges avec les forces spéciales des pays partenaires.

### 1.1.2. Les années 90

Les années 90 donnent au COS de multiples occasions de se faire une place dans les opérations auxquelles participe l'armée française<sup>11</sup>. Cette montée en puissance ne se fait pas sans heurts comme en Bosnie Herzégovine ou en Afrique<sup>12</sup>. Il s'agit de trouver sa place ou de se faire une place. La coopération avec les forces conventionnelles n'est pas toujours aisée car les officiers d'état-major de l'époque n'ont pas la culture de l'usage des forces spéciales. Le sentiment de rejet initial tout le moins d'indifférence s'estompe avec le temps grâce à la connaissance mutuelle pratiquée en opérations extérieures. Les forces spéciales s'affirment progressivement auprès du chef militaire mais aussi du décideur politique, comme un élément pertinent et complémentaire de l'action du reste des forces armées.

D'emblée, les forces spéciales sont utilisées comme un laboratoire permettant de développer des concepts comme celui des Actions Civilo Militaires (ACM) issues de l'expérience acquise en Bosnie Herzégovine. D'un point de vue français, l'intérêt principal est de fournir aux autorités militaires du renseignement d'environnement. Cette mission est initialement confiée aux forces spéciales de par leur cadre d'emploi et leur adaptabilité. Cette expérience amène par la suite, la création du Groupement Interarmées des Actions Civilo Militaires (GIACM)<sup>13</sup> en 2001.

---

<sup>9</sup> Général Commandant les Opérations Spéciales.

<sup>10</sup> A sa création l'état-major du COS compte une soixantaine de personnes, aujourd'hui plus du double.

<sup>11</sup> Oryx en Somalie (décembre 1992 - janvier 1993) - Amaryllis (avril 1994) et Turquoise (juin - juillet 1995) au Rwanda - Azalée aux Comores (septembre - octobre 1995) - Almandin en République Centrafricaine (1996) - Alba en Albanie (mars - juillet 1997) - Kahia en Côte d'Ivoire (décembre 1999) - Vulcain au Kosovo (14 août 2000).

<sup>12</sup> X. LAFARGUE, « Forces spéciales et principe de subsidiarité », *La Tribune du Collège Interarmées de Défense*.

<sup>13</sup> R. GAIA, *L'action civile des armées sur les théâtres extérieurs (action civilo-militaire)*, 20 juin 2001. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/rap-info/i3167.asp>.

En 1999, les forces spéciales participent à l'entrée en premier au Kosovo. En juin, alors que la KFOR<sup>14</sup> se met en place dans le pays, des éléments précèdent de plusieurs heures les éléments de la brigade française à Mitrovica afin de permettre une « ouverture de porte » sans recours à la violence mais dans une ambiance qui reste extrêmement tendue<sup>15</sup>.

## 1.2. LA MATURITE

### 1.2.1. 9/11

L'attaque terroriste du 11 septembre 2001 sur les tours du World Trade Center est l'élément déclencheur d'un changement de paradigme majeur pour les forces spéciales. Aux premiers jours de l'année 2002, l'armée française rejoint la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS) en territoire afghan.

En raison de leur participation aux opérations de l'OTAN en Afghanistan, ainsi que de leurs démarches soutenues pour intégrer la doctrine militaire de l'Alliance atlantique, les unités françaises d'opérations spéciales obtiennent le label *Framework Nation for Special Operations*, à l'issue de l'exercice *Strong Resolve* de février 2002. Ledit label est un nouvel atout pour la France, en matière d'opérations spéciales interalliées, puisqu'il accorde la capacité pour un pays membre d'assurer le commandement d'une opération spéciale, dans le cadre de l'OTAN.

En mai 2003, en marge du sommet du G8 d'Évian, le président de la République Jacques Chirac décide d'engager les forces spéciales dans le sud de l'Afghanistan. Il s'agit avant tout d'envoyer un signal aux Etats-Unis dans un moment de tension extrêmement entre les deux pays<sup>16</sup> suite à la crise irakienne. La dimension stratégique de l'engagement des forces spéciales prend alors toute son importance<sup>17</sup>. Intégré à l'opération *Enduring Freedom*, un contingent de plus de 200 opérateurs du COS opère de juillet 2003 à décembre 2006 dans la région de Spin Boldak, puis brièvement de Jalalabad.

---

<sup>14</sup> Kosovo Force : force internationale mandatée par les Nations Unies (résolution 1244).

<sup>15</sup> A. RANSON, « La dimension géopolitique des opérations spéciales », 1 février 2008. URL : <https://www.diploweb.com/forum/ops08021.htm>.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> J.D. MERCHET, « A quoi servent les forces spéciales ? », *Secret Défense*, 7 septembre 2010. URL : <http://secretdefense.blogs.liberation.fr/2010/09/07/mon-interview-dans-dsi-a-quoi-servent-les-forces-speciales-/>.

Confronté à une exigence opérationnelle renouvelée, cette période fut propice à de nombreuses évolutions au sein des forces spéciales comme au sein des unités françaises engagées sur le territoire afghan.

Au premier chef, l'expérience du combat se démocratisa à tous les niveaux. Ceci alimenta un retour d'expérience mise à profit pour améliorer l'instruction, l'entraînement ainsi que la préparation opérationnelle avant engagement.

Dans le même esprit, les équipements individuels et collectifs évoluent pour mieux prendre en compte la réalité des engagements. Ce théâtre est l'occasion de nombreuses expérimentations dans des domaines aussi variés que les contre-mesures électromagnétiques (utilisation de brouilleurs), les capacités étendues de vision nocturne, etc. Ce processus continu d'amélioration touche aussi les procédures internes mais aussi interarmes, interarmées et interalliées. L'appui feu aérien se démocratise tout comme le recours permanent à la surveillance par drones.

Sur le plan doctrinal, les forces spéciales disposent d'un concept d'emploi publié en 2002. Sans enfermer les forces spéciales dans un carcan qui s'opposerait *de facto* à leur raison d'être<sup>18</sup>, ce document apporte un cadre afin de permettre aux chefs militaires de mieux appréhender l'emploi des forces spéciales tout en facilitant les interactions avec les forces conventionnelles. Par ailleurs, une autre avancée a eu lieu en 2005 avec l'adoption d'un décret portant sur l'anonymat des opérateurs des forces spéciales. Cette décision renvoie à la sensibilité des objectifs qui sont traités par les forces spéciales et toute la discrétion qui entoure une opération ainsi qu'à la légitime sécurité des familles restées en métropole. Cette disposition n'est pas sans poser la question de la responsabilité juridique dans le cas où un membre des forces spéciales était appelé à témoigner par un tribunal national ou international<sup>19</sup>.

Durant cette période, les interactions entre les forces spéciales et les forces conventionnelles sont limitées car elles n'agissent pas dans la même zone d'action. Par ailleurs, l'intégration à l'opération *Enduring Freedom* octroie un appui mobilité fourni pas les Américains avec la

---

<sup>18</sup> Faire autrement, c'est-à-dire en dehors du cadre.

<sup>19</sup> A. BOOREMANS, *Le statut juridique des unités françaises d'opérations spéciales*, Mémoire, Panthéon ASSAS Paris II, [s.l.], 2012.

mise à disposition d'hélicoptères de transport et leur cortège associé<sup>20</sup>. Le GF<sup>21</sup>S Arès agit ainsi de manière relativement autonome dans la conduite de ses missions.

### **1.2.2. L'intervention en RCI<sup>22</sup>**

La crise qui secoue la République de Côte d'Ivoire survient après une tentative de coup d'état en 2002<sup>23</sup>. Dès le mois de septembre, la force Licorne est déployée pour assurer la sécurité des ressortissants français. Concomitamment, un GFS est mis sur pied pour accompagner cette opération. Il s'agit d'assurer l'extraction d'urgence des personnes isolées et menacées directement par les foules excitées et instrumentalisées, mais aussi d'assurer discrètement la liaison avec les cadres du mouvement FAFN<sup>24</sup>. Assez rapidement, les éléments français sont chargés de contrôler le cessez le feu, puis de soutenir le déploiement d'une mission de la CEDEAO<sup>25</sup> fin 2002, à laquelle succède rapidement une mission de l'ONU début 2003. La mission perdure car les tensions sont récurrentes et le processus de sortie de crise laborieux. Installées sur le camp de Port Bouët ainsi qu'à Bouaké, forces spéciales et conventionnelles coexistent plus qu'elles ne coopèrent véritablement. En 2009, compte tenu du contexte toujours volatil, les forces spéciales continuent d'assurer les mêmes missions<sup>26</sup>.

### **1.2.3. Le retrait d'Afghanistan**

Le 17 décembre 2006, lors d'une visite sur la base française de *Hawkeye* à Sarobi, à 50 km à l'est de Kaboul, Mme Michelle Alliot Marie, ministre de la Défense annonce la réorganisation générale du dispositif français. Cette décision implique le retrait des membres du COS du théâtre afghan.

---

<sup>20</sup> Hélicoptères d'attaque, drones, etc.

<sup>21</sup> Groupement de Forces Spéciales.

<sup>22</sup> République de Côte d'Ivoire.

<sup>23</sup> Etat-Major des Armées, *Les forces françaises en Côte d'Ivoire*, 22 octobre 2014. URL : <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/autres-operations/operations-achevees/operation-licorne-2002-2015/dossier-de-presentations-de-l-operation-licorne/les-forces-francaises-en-cote-d-ivoire>.

<sup>24</sup> Forces armées des Forces nouvelles.

<sup>25</sup> Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

<sup>26</sup> *Rapport d'information sur les opérations extérieures sous le contrôle du Parlement*, Sénat, 23 janvier 2009. URL : [https://www.senat.fr/rap/r08-178/r08-178\\_mono.html#toc40](https://www.senat.fr/rap/r08-178/r08-178_mono.html#toc40).

Ce choix, amèrement vécu par le COS, est commenté en 2009 par le CEMA de l'époque, le général Georgelin avec le motif de «*ne pas sacrifier aux effets de mode*»<sup>27</sup>.

La conséquence immédiate est alors la diminution du volume de missions ce qui ravive les rivalités internes et conduit à un repli sur soi des différentes composantes d'armée, chacun cherchant à justifier sa spécificité ou son particularisme.

Par la suite, une autre conséquence se dévoile avec le renforcement du complexe obsidional au sein des forces spéciales. Compte tenu du fait que leur emploi durant cette période s'est apparenté pour bon nombre d'observateurs à celui des commandos de chasse, la crainte grandie d'être à nouveau phagocyté par leurs armées d'origine.

Maigre consolation, les forces spéciales continuent leur mission de formation auprès des forces spéciales afghanes dans le cadre des OMLT au sein de la *Commando School*.

#### **1.2.4. EUFOR RDC et EUFOR TCHAD / RCA**

L'année 2006 est marquée par l'intervention française en République Démocratique du Congo au sein de la mission EUFOR RDC<sup>28</sup>. Nommée BENGA, l'opération donne lieu à l'engagement d'un groupement de forces spéciales interalliées et interarmées<sup>29</sup> composé d'unités françaises suédoises et polonaises, d'un volume total d'environ 250 hommes, sous un commandement français. Ce groupement permet de faire face aux tensions qui émaillent le début de l'opération. Les forces spéciales françaises opèrent à compter de juin 2006 avec des moyens dédiés (en particulier en terme de moyens hélicoptères de transport). Même si les tensions perdurent, la maîtrise du cadre sécuritaire par la force EUFOR RDC, permet de les désengager dès la fin du mois d'août.

Toujours dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune<sup>30</sup>, les forces spéciales françaises participent aux missions de la force européenne EUFOR Tchad / RCA<sup>31</sup>, alors que le dispositif français au Tchad est représenté par la mission EPERVIER depuis sa

---

<sup>27</sup> J.D. MERCHET, « Général Georgelin : "les armées, c'est fait pour faire la guerre" », *Secret Défense*, 2009.

URL : <http://secretdefense.blogs.liberation.fr/2009/06/30/general-georgelin-les-armees-cest-fait-pour-faire-la-guerre/>.

<sup>28</sup> Opération de l'Union européenne en soutien au processus électoral en RDC (2006).

<sup>29</sup> CJSOTF : Combined Joint Special Operations Task Force.

<sup>30</sup> PSDC.

<sup>31</sup> Force opérationnelle multinationale dirigée par l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine, dont l'objectif était d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n°1778 du 25 septembre 2007. Sa mission dont l'objectif principal était la sécurisation des camps de réfugiés dans les deux pays, s'est achevée en 2009.

mise en place en 1986. Si la zone d'opération est bien connue des militaires français, elle n'est pas moins dangereuse. C'est ainsi que le premier mort de l'opération est un sergent du 1<sup>er</sup> RPIMa<sup>32</sup>.

Ces opérations sous l'égide de l'Europe réalisées dans des pays où la présence française est déjà ancienne, voient les forces spéciales intervenir en complément du reste de la force dans des missions dédiées, dans des espaces le plus souvent différenciés et surtout dans un laps de temps relativement court, généralement de quelques mois. Les opérations spéciales menées par la France dans le cadre des missions de PSDC, montrent un engagement rapide mais limité dans le temps. Politiquement, il s'agit d'un message fort vis-à-vis des partenaires comme des adversaires.

### **1.3. VERS PLUS DE COORDINATION**

#### **1.3.1. 2010, le retour en Afghanistan**

Le début de l'année 2010 signe temporairement le retour des forces spéciales en Afghanistan à la faveur de l'enlèvement de 2 journalistes français par les Talibans. Cependant la logique d'armée reste prégnante et le Groupement de Forces Spéciales (GFS) s'organise autour de TU<sup>33</sup> d'armée et non interarmées comme cela avait été le cas aux premières heures de l'engagement français. Cette configuration renforce quelque peu les clivages, car le niveau d'engagement moyen pour les unités du COS reste dans la norme. Cette période de « compétition » entre les composantes d'armées pour une place en opération est toutefois de courte durée. Après 547 jours de privation de liberté, les 2 journalistes sont remis aux autorités françaises ; ce qui n'empêche pas les forces spéciales de continuer d'opérer sur le théâtre<sup>34</sup>.

#### **1.3.2. L'engagement libyen**

La dimension principale de la campagne libyenne de 2011 menée par la France et le Royaume Uni est principalement aérienne. Les forces spéciales jouent un rôle essentiel avec la

---

<sup>32</sup> Gilles Polin, 28 ans, est tué début mars au Soudan au cours d'un accrochage avec des militaires soudanais, à la frontière avec le Tchad. Le premier mort de l'Eufor Tchad-RCA, est en fait le premier mort de la demi-douzaine d'opérations menées jusqu'ici sous le label de la politique européenne de sécurité et de défense, dite PESD.

<sup>33</sup> *Task Unit*

<sup>34</sup> J.M. TANGUY, « Le robot afghan : qui paie ? », *Le Mamouth*, 4 décembre 2011. URL : <http://lemamouth.blogspot.fr/2011/12/le-robot-afghan-qui-paie.html>.

participation des hélicoptères du 4<sup>ème</sup> RHFS<sup>35</sup> mais aussi par l'engagement de détachement de liaison au contact des insurgés. Leur rôle est de participer à leur formation, de les aider à planifier et à conduire les opérations avec le soutien aérien de la Coalition mais sans prendre part aux combats. Les forces spéciales mènent des actions discrètes tout en contribuant de manière complémentaire à la capacité autonome d'appréciation de situation de la France sur le terrain. Cette mission dans un environnement sécuritaire particulièrement dégradé et qui ne voit pas d'engagement massif de troupe occidentale au sol correspond à un engagement en autonome des forces spéciales.

### 1.3.3. Le Mali

Lors du déclenchement de l'opération SERVAL le 11 janvier 2013, les forces spéciales sont aux premières loges. Pas seulement parce qu'elles assurent l'entrée en premier de la force française chargée de repousser les groupes djihadistes, mais aussi parce que la force SABRE est en place depuis près de 2 ans dans la périphérie de ce pays afin d'assurer une surveillance de la zone. Sa combinaison avec l'arme aérienne permet d'assurer la supériorité sur les rebelles. « Néanmoins, les effectifs des forces spéciales étant très limités, il faut rapidement envisager la prise de relais par des unités conventionnelles plus nombreuses et mieux dotées en puissance de feu »<sup>36</sup>. Le 24 janvier, la force SERVAL rassemblée à BAMAKO lance l'offensive pour la reconquête du pays. A la mi-février, les rebelles sont regroupés dans l'Adrar des Ifoghas. La brigade SERVAL lutte âprement pour nettoyer méthodiquement la zone alors que les forces spéciales sont à l'œuvre pour retrouver les otages français et éliminer les chefs djihadistes. A compter du mois de mai, les combats se poursuivent mais la France se tourne déjà vers la régionalisation du conflit et l'arrivée d'une force internationale<sup>37</sup>.

SERVAL cède le pas à l'opération BARKHANE lancée le 1<sup>er</sup> août 2014, dont les missions sont d'interdire la libre disposition de la bande sahélo-saharienne aux groupes djihadistes, d'y appuyer les forces armées locales, tout en assumant d'éventuelles interventions de réassurance au profit de la MINUSMA<sup>38</sup> au Mali.

---

<sup>35</sup> 4<sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères des Forces Spéciales.

<sup>36</sup> A. d'EVRY, « L'opération Serval à l'épreuve du doute vrais succès et fausses leçons », *IFRI*, n° 59 (juillet 2015).  
URL : [http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs59devry\\_0.pdf](http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs59devry_0.pdf) ,p.24

<sup>37</sup> *Ibid.* p.22

<sup>38</sup> Mission multidimensionnelle intégrée des nations unies pour la stabilisation au Mali.

La rareté de certains moyens, comme les hélicoptères<sup>39</sup>, mais aussi le soutien santé, pose des problématiques de priorisation des missions, chacun ayant à cœur de mettre leurs hommes sur le terrain dans les meilleures conditions possible. Mais la coopération ne joue pas uniquement sur le partage des ressources rares. Il s'agit aussi d'agir au profit de l'autre composante. Et les problèmes sont nombreux. Certes les forces spéciales sont en mesure de réaliser l'arrestation de terroristes. Mais, elles ne sont pas dimensionnées pour assurer la garde et prendre en charge l'environnement humain non combattant de la cible dans la durée, car ceci nécessite des effectifs conséquents. Au-delà de la simple question d'attribution des moyens, il s'agit pour SERVAL et SABRE d'entretenir un échange d'informations permettant de ne pas nuire à l'efficacité globale de la force déployée tout en respectant l'impérieuse nécessité de cloisonnement gage de sécurité pour les forces spéciales.

Les premiers échanges entre SERVAL et SABRE sont difficiles. Mais les choses évoluent, et certains aspects comme en particulier du soutien santé sont mis en commun. Il apparaît par ailleurs nécessaire pour les éléments de la force BARKHANE d'avoir une bonne idée, non pas des actions des forces spéciales mais des effets que celles-ci vont générer. La gestion des conséquences des actions des uns et des autres en est dès lors améliorée. Ces travaux communs conduisent à la mise en place de mesures de coordination avancées permettant par exemple de stopper sur place la progression d'une unité sur le terrain ou de lui faire faire un bond en arrière le cas échéant.

Le Mali constitue un lieu de mise en œuvre et d'expérimentation de la coopération entre les forces spéciales et conventionnelles. De la réalisation d'opérations coup de poing, les forces spéciales sont passées à de véritables campagnes militaires<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> J.M. TANGUY, *Commandos français - Les missions des forces spéciales*, ALTIPRESSE, [s.d.]. p.54

<sup>40</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales.*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 19 décembre 2017. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/cr-cdef/17-18/c1718023.pdf>. p. 3.

## SECONDE PARTIE : ENJEUX DE LA COOPERATION FS - FC

L'objectif stratégique défini au niveau politique est décliné au niveau militaire par un plan de campagne. La réalisation de celui-ci est confiée à un COMANFOR<sup>41</sup>. Le niveau interarmées<sup>42</sup> élabore une architecture de commandement qui fixe les relations entre les différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels. Doctrinalement comme en pratique, le GCOS<sup>43</sup> conserve dans la majeure partie des cas le contrôle opérationnel des groupements de forces spéciales. Il est alors nécessaire de déterminer quel doit être le niveau d'intégration des forces spéciales au sein d'une opération afin d'en tirer le plus de bénéfices, car en fonction de la situation, le commandement peut être délégué directement au COMANFOR de l'opération.

### 2.1. DES CHEMINS DIFFERENTS POUR UN OBJECTIF COMMUN

#### 2.1.1. Vers une autonomie grandissante

Si les forces spéciales sont devenues un outil fortement sollicité par l'autorité militaire dans la gestion des crises et apprécié pour son rapport coût efficacité par l'autorité politique, elles ne sont pour autant la panacée, capable de résoudre tous les problèmes. Les forces spéciales n'ont d'ailleurs jamais prétendu cela. Auditionné par la commission de défense de l'assemblée nationale en 2006, le général PUGA alors GCOS, rappelait déjà que : « les forces spéciales constituent donc un complément, et non un substitut des forces conventionnelles »<sup>44</sup>.

Par essence, les forces spéciales sont des forces désignées, organisées, entraînées, et équipées pour atteindre des objectifs militaires ou d'intérêt militaire présentant un caractère stratégique et imposant un contrôle politico-militaire étroit. Elles représentent un apport significatif dans la panoplie des options offertes au décideur quand les circonstances ne sont pas favorables à une intervention massive, coûteuse et trop visible sans pourtant requérir à une action clandestine<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> Commandant de la force au niveau opératif, c'est-à-dire à l'échelle du théâtre d'opération.

<sup>42</sup> Le CPCO ou Centre de Planification et de Conduite des Opérations.

<sup>43</sup> Officier général commandant le commandement des opérations spéciales.

<sup>44</sup> *Audition du général PUGA, commandant des opérations spéciales*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 11 avril 2006. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cdef/05-06/c0506031.asp>.

<sup>45</sup> OTAN, « Allied Joint doctrine for Special Operations, AJP-3.5 », *op. cit.* p.9. « opération clandestine » au sens français, c'est-à-dire qui implique que l'opération soit illégale et donc non revendicable par celui-ci pour des raisons politiques ou diplomatiques.

Les forces spéciales ne sont pas adaptées à toutes les situations car elles ont des défauts, miroir de leurs qualités. Leur agilité implique un faible emprunte logistique ce qui limite leur aptitude à tenir dans le temps long. Par ailleurs, le nombre limité d'opérateurs participant à une opération n'est pas compatible avec la capacité de tenir le terrain. Le recours aux forces conventionnelles devient alors incontournable, d'autant que l'action des forces spéciales est avant tout basée sur la discrétion, la réversibilité, la fulgurance, et la surprise.

Il s'agit de couper court à l'idée séduisante que le COS pourrait prendre de l'autonomie au point de devenir une quatrième armée ou une quatrième composante. Il apparait rapidement que cela n'est ni souhaitable ni possible. Aussi, la référence aux forces spéciales incluse dans le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale de 2013 est reprise dans la Loi de Programmation Militaire 2014 – 2019 et complétée à l'initiative des députés par la mention : « complémentaires des forces conventionnelles » afin de conjurer tout risque de constitution d'une « quatrième armée », aux côtés des forces existantes<sup>46</sup>. Cette option a été à nouveau écartée par l'amiral Laurent Isnard lors de son audition devant la commission de l'assemblée nationale : « Je ne suis pas partisan de la création d'une quatrième armée, et je ne cherche pas à être propriétaire de l'ensemble des capacités militaires »<sup>47</sup>.

Les forces spéciales tirent une partie de leur puissance de leur capacité à innover, à se réorganiser et à évoluer rapidement afin de s'adapter à la menace du moment. Avec l'intégration totale de nouvelles capacités tant opérationnelles qu'administratives, elles perdraient de leur flexibilité et donc de leur raison d'être.

### **2.1.2. Des opérations distinctes**

Les opérations spéciales se distinguent des opérations conventionnelles par un cadre espace-temps propre, la sensibilité élevée de leurs objectifs, des modes opératoires particuliers et la discrétion qui entoure leur préparation et leur exécution. Elles peuvent s'exercer sans aucune notion d'exclusive dans les champs physiques et immatériels.

Les opérations spéciales sont des opérations militaires ciblées visant des objectifs d'intérêt stratégique. Cet aspect s'appuie sur des capacités de transmission de l'information en boucle courte entre les plus bas échelons et les plus hautes autorités. Il est par ailleurs possible de

---

<sup>46</sup> D. REINER, J. GAUTIER et G. LARCHER, *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises*, [s.d.]. URL : <https://www.senat.fr/rap/r13-525/r13-525.html>.

<sup>47</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales.*, Commission de la défense nationale et des forces armées, [s.d.]. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/cr-cdef/17-18/c1718023.pdf> ; p.15.

positionner les forces spéciales à la charnière entre l'opératif et le stratégique. Simplement parce qu'elles interagissent avec le niveau opératif représenté par le COMANFOR à minima pour des besoins de coordination.

Par ailleurs, les opérations spéciales se caractérisent par leurs qualités de vitesse d'exécution, leur fulgurance, leur réversibilité, leur discrétion, l'effet de levier ... et le temps de préparation important ainsi que la prise de risque élevé qu'elles représentent toujours. Pour le politique, elles offrent une empreinte légère tant matérielle que vis-à-vis des opinions publiques. Les opérations spéciales sont inévitablement normatives de la puissance d'une nation. De la capacité d'une armée à planifier et conduire une opération spéciale dépend le rang du pays concerné en termes de capacités militaires. Autrement dit, il ne suffit pas d'avoir des forces spéciales, encore faut-il les utiliser en opérations et pour quoi elles sont entraînées.

### **2.1.3. Vers le développement de partenariats**

Lorsqu'un théâtre d'opération voit l'engagement dans un même lieu et au même moment des forces spéciales et des forces conventionnelles, il s'agit alors d'un travail commun qui débute dès le niveau de conception, c'est-à-dire, dès la planification des opérations. Celles-ci portent principalement sur la réalisation d'actes techniques au profit de l'autre composante lorsque la capacité n'est pas détenue en propre. Il s'agit par exemple de la surveillance d'un compartiment de terre en amont d'une opération menée par un GTIA<sup>48</sup>. Réciproquement, les forces spéciales peuvent avoir ponctuellement recours à des capacités des forces conventionnelles dont ils ne sont pas propriétaires (AE<sup>49</sup>, équipe cynophile, ...). Pour répondre à ce besoin grandissant, les commandos marine ont créé le commando *Kieffer* spécialisé dans les appuis électroniques en 2008. Le 11 septembre 2015, commando *Ponchardier* est recréé avec pour mission l'appui aux opérations spéciales. De son côté, la BFST crée la même année, le Groupement d'Appui aux Opérations Spéciales. Réservoir de forces certifiées mises à disposition par l'armée de Terre au profit des forces spéciales Terre afin de compléter les capacités des détachements de forces spéciales lors des projections. Ce dispositif permet d'abonner des personnels de l'armée de Terre disposant d'une aptitude spécifique identifiée dès le temps de paix afin de faciliter leur intégration lors des opérations. Cette intégration est facilitée par une connaissance mutuelle issue d'un entraînement partagé.

---

<sup>48</sup> Groupement Tactique Interarmes.

<sup>49</sup> Appui Electronique.

Les spécialistes participant au GAOS sont issus du :

- 54<sup>ème</sup> régiment de transmissions (patrouilles légères d'appui électronique<sup>50</sup>, et les systèmes de guerre électronique de l'avant<sup>51</sup>) ;
- 61<sup>ème</sup> régiment d'artillerie (analystes-interpréteurs d'images drones et satellites) ;
- 28<sup>ème</sup> groupe géographique (spécialistes topographie et cartographie) ;
- 2<sup>ème</sup> régiment de hussards (spécialistes de l'interrogation de personnes capturées ou de prisonniers de guerre) ;
- 132<sup>ème</sup> bataillon cynophile de l'armée de Terre (binômes hommes-chiens spécialisés dans l'attaque ou la recherche d'explosifs) ;
- 2<sup>ème</sup> régiment de dragons (spécialistes du NRBC) ;
- 17<sup>ème</sup> régiment du génie parachutiste (équipes de déminage, éléments chargés de la fouille opérationnelle spécialisée, moyens permettant d'établir une zone de poser aviation et équipes d'aide au déploiement pour l'aménagement des camps isolés) ;
- 35<sup>ème</sup> régiment d'artillerie parachutiste (spécialistes de l'appui feu).

Ce choix organisationnel et fonctionnel doit permettre de disposer à moindre coût de capacités dont la possession en propre nécessiterait des efforts financiers et humains insoutenables dans la durée.

## **2.2. L'ECONOMIE DES MOYENS**

### **2.2.1. La gestion des ressources rares**

Au-delà du retour sur le territoire national imposé par les attentats terroristes depuis 2015 à travers le dispositif SENTINELLE, les engagements des armées restent tournés vers l'extérieur avec la notion de corps expéditionnaire. Or, les opérations extérieures n'ont cessé de se multiplier depuis 1990 et plus particulièrement depuis l'opération HARMATTAN en 2011 : « Elles se distinguent des opérations précédentes par leur caractère simultané, leur forte intensité (plusieurs milliers de militaires sont mobilisés au plus fort de l'opération) et leur

---

<sup>50</sup> PLAE

<sup>51</sup> SGEA

durée. » fait remarqué le sénateur Dominique de Legge dans son rapport d'information sur les OPEX<sup>52</sup>.

Les matériels engagés en opérations souffrent alors de 3 phénomènes :

- la sur-disponibilité<sup>53</sup> : nécessité pour les matériels déployés et les systèmes dont ils sont équipés d'être davantage disponibles qu'en métropole ;
- la sur activité<sup>54</sup> : emploi des matériels utilisés en OPEX au-delà du potentiel alloué et financé ;
- la surintensité<sup>55</sup> : caractérise les conséquences sur les matériels des conditions d'emploi en OPEX plus «agressives» qu'en métropole.

Ainsi des tensions fortes sont apparues sur certains matériels en particulier les hélicoptères des 3 armées ainsi que les avions de transport tactique. Or ce sont précisément ces matériels qui sont les moyens privilégiés d'insertion et d'exfiltration des forces spéciales. De fait, sur les théâtres d'opérations, la gestion des ressources rares comme les hélicoptères mais aussi les drones est devenu un enjeu de la coopération entre forces spéciales et forces conventionnelles.

L'amélioration de la disponibilité des matériels existants, l'entrée en service opérationnel d'un nombre important de nouveaux vecteurs comme le NH90 sont de nature à donner plus de souplesses aux forces. Par ailleurs, les forces françaises sont susceptibles d'être épaulées par des forces étrangères. C'est le cas depuis peu au Sahel avec la mise à disposition d'hélicoptères de transport Chinook par le gouvernement britannique au profit des soldats de l'opération Barkhane<sup>56</sup>. Par ailleurs, sur le même théâtre d'opérations, le gouvernement américain met à disposition des drones palliant le manque de capacités d'observation et de surveillance des forces françaises.

---

<sup>52</sup> D. de LEGGE, *Rapport d'information sur les opérations extérieures du ministère de la défense*, 26 octobre 2016. URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-085/r16-0851.pdf>. p.14

<sup>53</sup> *Ibid.* p. 18.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>56</sup> L. LAGNEAU, « Sahel : Des hélicoptères CH-47 Chinook pour la force française Barkhane », *Zone Militaire OPEX360.com*, 18 janvier 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/01/18/sahel-helicopteres-ch-47-chinook-force-francaise-barkhane/>.

## 2.2.2. Des actions ponctuelles aux campagnes

De manière générale, les engagements du COS comme du reste de l'armée française sont plus nombreux, plus longs et se durcissent<sup>57</sup>. Cette situation est la conséquence du rôle militaire que la France veut occuper dans le monde afin de contrer les menaces sur ses intérêts. Par ailleurs, le contre-terrorisme repose sur des manœuvres de patience et d'enquête dont le fondement demeure le renseignement. Sa collecte et son analyse requière un travail fastidieux qui ne porte ses fruits que dans le temps long. De la même manière, les actions de partenariats<sup>58</sup> engagées auprès des forces locales nécessitent de la constance et des investissements dans le temps pour établir les liens de confiance afin d'atteindre *in fine* un niveau d'interopérabilité élevé.

L'augmentation de la durée des engagements ainsi que leur rugosité s'est traduite par une usure rapide des véhicules ainsi que le recours plus massif à des véhicules de plus en plus protégés. C'est ainsi que le VPS<sup>59</sup> et le VLRA<sup>60</sup> seront progressivement remplacés dans un avenir relativement proche par le VLFS<sup>61</sup> et les PLFS<sup>62</sup>. En attendant, sur le théâtre levantin, les personnels du COS mettent en œuvre des véhicules ARAVIS<sup>63</sup> pour faire face aux groupes armés affiliés à DAECH<sup>64</sup>. Cette situation, qui améliore indubitablement la protection des opérateurs, induit une plus grande dépendance en termes de soutien logistique.

Afin de ne pas se faire distancer sur le plan des équipements tant par les partenaires traditionnels que par nos adversaires, les forces spéciales acquièrent et mettent en œuvre des matériels spécifiques dont ne sont pas dotées les forces conventionnelles. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'interopérabilité ou de soutien en opérations le cas échéant. L'innovation fait partie de l'ADN des forces spéciales. Elle peut s'appliquer sur le plan technique comme sur le plan des processus. La rénovation des processus d'acquisition en lien avec la DGA vise à en raccourcir les délais afin d'en améliorer la réactivité<sup>65</sup>. Par ailleurs, les

---

<sup>57</sup> Ces trois dernières années, les FS ont déploré la mort de deux des leurs et vingt-six blessés.

<sup>58</sup> « L'assistance militaire opérationnelle », 20 juillet 2017. URL : <https://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/l-assistance-militaire-operationnelle>.

<sup>59</sup> Véhicule de Patrouille Spéciale.

<sup>60</sup> Véhicule de Liaison de Reconnaissance et d'Appui.

<sup>61</sup> Véhicule Léger Forces Spéciales.

<sup>62</sup> Poids Lourd Forces Spéciales.

<sup>63</sup> Véhicule de transport de troupes français tout-terrain 4x4, conçu et fabriqué en France par Nexter Systems, et désigné dans l'armée française est VBHP (véhicule blindé hautement protégé).

<sup>64</sup> L. LAGNEAU, « Mme Goulard admet la présence de forces spéciales françaises en Syrie », *Zone Militaire OPEX360.com*, 26 mai 2017. URL : <http://www.opex360.com/2017/05/26/mme-goulard-admet-la-presence-de-forces-speciales-francaises-en-syrie/>.

<sup>65</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales.*, op. cit., p. 9.

forces spéciales défrichent des domaines et permettent d'explorer des solutions. Intervient ensuite la coopération technique et tactique autour du RETEX entre forces spéciales et forces conventionnelles pouvant aboutir au bout de 2 à 3 ans à l'adoption de nouveaux matériels<sup>66</sup>.

Comme le précise l'amiral Isnard, l'actuel GCOS : « Les engagements sont plus nombreux et vont au-delà des contrats opérationnels fixés »<sup>67</sup>. Outre le volume de personnel déployé au quotidien<sup>68</sup>, les engagements actuels sont très différenciés. Ainsi, il convient de distinguer trois types d'engagements. Dans la bande Sahélo Sahélienne, les troupes françaises font face à un adversaire asymétrique, alors qu'elles sont engagées dans un conflit dissymétrique au Levant, tout en assurant la fonction stratégique « prévention » dans toute l'Afrique de l'ouest. Cette diversité et cette densité des engagements posent la problématique de la disponibilité des personnels, de leur maintien en qualification ainsi que de la formation. Là aussi, la complémentarité est de mise avec les armées d'origine, puisque les forces spéciales ne naissent pas *ex nihilo*. Certes le recrutement direct de jeunes engagés volontaires dans les unités du CFST demeure essentiel mais un tiers environ des flux entrant pour les militaires du rang sont des ultérieurs<sup>69</sup>, c'est-à-dire des soldats ayant déjà une expérience dans une unité conventionnelle. Dans la marine Marine et dans l'armée de l'Air, le système de recrutement des opérateurs pour les forces spéciales se fait à travers les fusiliers marins et les fusiliers commandos de l'air. Il apparaît donc que l'augmentation des forces spéciales ne peut se faire sans celle des forces conventionnelles.

### **2.3. SURTOUT, IL S'AGIT D'UN MULTIPLICATEUR D'EFFETS**

L'outil militaire est souvent comparé à un couteau suisse. Celui-ci aurait ainsi plusieurs « fonctions » dont l'une serait « spéciale ». Toutefois, cette métaphore est trompeuse et il est préférable de comparer forces spéciales et forces conventionnelles à des outils différents. Il devient alors beaucoup plus aisé de comprendre en quoi le fait d'avoir une clé anglaise ne

---

<sup>66</sup> Exemple du fusil d'assaut HK416.

<sup>67</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales., op. cit., p. 5.*

<sup>68</sup> L. LAGNEAU, « Environ 10% des militaires français déployés en opérations extérieures appartiennent aux forces spéciales », *Zone Militaire OPEX360.com*, 19 janvier 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/01/19/environ-10-militaires-francais-deployes-operations-exterieures-appartiennent-aux-forces-speciales/>.

<sup>69</sup> J.R. DRAHI, « Brigade Forces spéciale - Recrutement / formation initiale », 13 janvier 2016. URL : <https://www.defense.gouv.fr/terre/thematiques-terre/archives2/les-forces-speciales-terre/brigade-forces-speciale-recrutement-formation-initiale>.

dispense ni de marteau, ni de tournevis lorsque l'on aborde un problème. Et qu'il est par ailleurs possible d'utiliser ces outils en même temps pour plus d'efficacité.

### **2.3.1. Un panel d'options élargit**

Dans un contexte actuel marqué par des engagements face à des adversaires de type asymétrique, la combinaison forces spéciales et conventionnelles permet de couvrir l'ensemble du spectre en apportant des options variées au politique. Multiplicateur d'efficacité, les forces spéciales le sont avant tout lorsqu'elles travaillent de concert avec les forces conventionnelles qui, rappelons-le, sont les seules forces capables de contrôler le milieu dans la durée. Se faisant, la tentation pour nos dirigeants politique peut être grande de vouloir contenter l'opinion publique tout en remplissant les missions à moindre frais. Le plus grand danger serait de renouveler les erreurs du passé en recréant une armée à deux vitesses : d'un côté des très bons et de l'autre les très moyens. C'est un choix qu'il faut faire en toute conscience, avec des conséquences à assumer. La problématique n'est pas que financière. L'effort financier nécessaire pour moderniser les forces spéciales est raisonnable, l'amiral Isnard l'ayant évalué à 250 millions d'euros en 7 ans, soit 35,7 millions par an, soit encore « moins d'un millième du budget annuel de la défense »<sup>70</sup>. Seulement, a-t-il fait observer, « le faible volume financier des petits programmes transverses et de cohérence fragilise ces derniers. ». La problématique est opérationnelle et récurrente car elle est liée au niveau et au type d'engagement des forces. C'est particulièrement prégnant pour l'armée de Terre qui fournit l'effort principal pour armer la mission SENTINELLE<sup>71</sup>. Ainsi peut-il se créer un décalage entre des unités très sollicitées par cette mission sur le territoire national et les forces spéciales dont la contribution est exclusivement tournée vers l'étranger. De manière implicite, ce sentiment peut être renforcé par l'engouement médiatique qui entoure les forces spéciales. Politiques et citoyens français peuvent alors penser à tort que les forces conventionnelles sont soit dotées dans leur intégralité à l'identique des forces spéciales, soit à l'inverse, enfermées dans un décalage technologique irrattrapable. Or, il est essentiel que les forces conventionnelles soient reconnues pour ce qu'elles savent faire et qui représente le cœur de leur mission.

---

<sup>70</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales., op. cit., p. 8.*

<sup>71</sup> Etat-Major des Armées, « Sentinelle : sécurisation du Festival de Cannes en appui des forces de sécurité intérieures », 22 mai 2018. URL : <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/france/operation-sentinelle/sentinelle-securisation-du-festival-de-cannes-en-appui-des-forces-de-securite-interieures>.

Afin de lutter efficacement contre les mouvements terroristes d'inspiration djihadistes, les armées occidentales ont développé des processus de ciblage<sup>72</sup> « permettant d'agir sur des cibles identifiées et sélectionnées méthodiquement. Il produit dans les champs physiques ou immatériels des effets maîtrisés et synchronisés, qui résulteront d'actions militaires létales, à létalité réduite ou non létales planifiées. ». Cette définition regroupe à la fois des actions conduites tant par les forces conventionnelles que par les forces spéciales. Le choix du moyen d'action (forces spéciales, aviation, artillerie, drone, ...) dépend avant tout de l'effet à obtenir des objectifs du commandement et de l'état final recherché défini préalablement.

Il est aisé de comprendre qu'une bombe de 250kg, un missile de croisière, un obus d'artillerie ou l'intervention d'une équipe dans le cadre d'une capture ne produisent pas les mêmes effets sur une cible et son environnement.

### **2.3.2. Une réactivité renforcée face à un adversaire innovant**

Comme le précise la doctrine OTAN, les forces spéciales sont une composante à part entière. Le chef militaire doit alors disposer de tous ses moyens afin d'atteindre l'objectif assigné. Au-delà de l'entente entre le COMANFOR et le chef de la composante opérations spéciales, l'architecture de commandement imposant ou pas le contrôle opérationnel du chef opératif sur la composante spéciale est un facteur essentiel pour l'atteinte des objectifs, avec à la clé besoin de subsidiarité et liberté d'action. Comme le précise le général de Bavinchove alors chef d'état-major de la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (ISAF) en Afghanistan : « Il faut bien comprendre que pour que les opérations spéciales soient le plus efficaces possible, il faut une vraie liberté d'action, combinée à un choix des moyens. Cette liberté d'action se situe à l'intérieur d'un cadre stratégique extrêmement précis. »<sup>73</sup>. La coopération avec les forces conventionnelles doit alors se faire pour atteindre la meilleure efficacité en fonction des situations.

La rapidité de prise de décision est alors décisive. Depuis le niveau stratégique, il s'agit de traduire un cadre politique par des directives précises au plan militaire et, une fois ceci acquis, il faut laisser dans ce cadre-là la liberté d'action au commandant opérationnel. Il s'agit donc de limiter l'empilement hiérarchique afin que le système conserve sa réactivité. L'objectif est d'aller au moins aussi vite que l'adversaire tant dans son organisation que dans sa capacité d'innovation. Un exemple récent est l'utilisation massive de drones du commerce transformés

---

<sup>72</sup> CICDE, *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, 2013, p. 36.

<sup>73</sup> D. REINER et al., *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises*, op. cit., p. 79.

en armes lors de la bataille de Mossoul. Confrontées à une nouvelle menace, les forces spéciales ont testé de nombreuses solutions dans des délais très courts. Ces évaluations ont permis d'identifier des solutions viables dont les armées mais aussi les services de sécurité pourront avoir besoin<sup>74</sup>.

---

<sup>74</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales., op. cit., p. 8.*

## **TROISIEME PARTIE : QUELLE COOPERATION A L'AVENIR ?**

Afin de répondre aux enjeux de sécurité et de défense à venir, forces spéciales et conventionnelles n'ont d'autre choix que de poursuivre le développement de leur coopération. Cette réévaluation pourrait conduire à revoir le cadre actuel qui détermine le degré d'autonomie des forces spéciales, avec à la clé, une possible redéfinition du modèle d'armée que nous connaissons aujourd'hui.

Les forces spéciales sont une réponse particulièrement adaptée dans le cadre des guerres asymétriques. Ces dernières sont une constante de la conflictualité depuis une vingtaine d'années et vraisemblablement, il faut l'envisager avec réalisme, pour encore un certain temps. Si le retour d'une menace conventionnelle ne peut plus être écarté, il apparaît utile de réfléchir aux évolutions de notre modèle d'armée face à un spectre de menaces en mouvement.

### **3.1. UN MODELE EQUILIBRE**

#### **3.1.1. Des forces différenciées**

Avec le retour de la Crimée dans le giron de la Russie et la déstabilisation du Donbass à la frontière ouest de l'Ukraine, le Kremlin envoie un message clair aux pays occidentaux : la Russie est de retour dans les affaires du monde après avoir été éclipsée pendant plus d'une vingtaine d'années. Son implication dans la crise syrienne montre sa volonté d'être le « *game changer* » au moyen orient. Par ailleurs, la dissémination des systèmes anti aériens octroyant à certains adversaires potentiels la capacité de nous opposer un déni d'accès de certaines zones, ou l'augmentation importante des dépenses militaires de certains pays sont autant de signe que la suprématie militaire à laquelle nous nous étions habituée, est en péril<sup>75</sup>.

Les forces spéciales ne peuvent faire à bas coût, ce que font les forces conventionnelles plus nombreuses et plus lourdement équipées car elles ne sont qu'une arme mais pas une armée. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux forces conventionnelles comme évoqué précédemment. Ce

---

<sup>75</sup> *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, [s.d.], p. 23. URL : [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport\\_telechargement/var/storage/rapports-publics/174000744.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/174000744.pdf).

qui conduit le général Bréthous alors chef du CPCO<sup>76</sup> à déclarer : « La qualité des relations des forces spéciales avec les forces conventionnelles est un élément déterminant pour la réussite opérationnelle, ensemble, sur le terrain »<sup>77</sup>. Par essence, la coopération tend à rechercher de plus en plus de communalité. La question fondamentale est alors de définir le plus clairement possible la zone de recouvrement tout en préservant les spécificités.

### 3.1.2. Des logiques partisans

Sur le terrain, la coopération entre les forces se heurte à la volonté d'autonomisation des composantes par rapport au COMANFOR. Il y a là un vrai enjeu qui oppose intégration et coordination. Ainsi, l'armée de l'Air a la capacité de commander les opérations aérienne à partir du Mont Verdun exclusivement grâce à ses capacités de liaison. Ceci est renforcé par le fait que l'arme aérienne peut basculer le cas échéant des moyens rapidement d'un bout à l'autre d'un continent en parcourant plusieurs théâtre d'opérations différents. C'est ce qui se passe régulièrement en Afrique, où les chasseurs interviennent alternativement sur l'ensemble de la BSS mais aussi en RCA. Ces changements de théâtre, impliquent des changements de subordination. De son côté, la marine Nationale peut être tentée de vouloir commander les opérations maritimes à partir de ces commandements régionaux. L'armée de Terre, qui n'a pas la capacité de mettre en place des commandements dédiés pour toutes les opérations, contribue principalement à armer les PCIAT<sup>78</sup> en fonction des besoins du moment. De la même manière, il apparaît de plus en plus tentant pour les services d'emprunter la même voie en se dissociant du commandement de théâtre. Un tel risque pourrait prendre la forme d'un blocage brutal lors de la planification d'une opération parce qu'un critère particulier n'est pas respecté. Par exemple, l'incapacité de maintenir la *golden hour*<sup>79</sup> au cours d'une opération pourrait inciter le SSA<sup>80</sup> à bloquer le processus de planification au motif que ce critère doit être impérativement respecté. Aussi est-il important de revenir à la doctrine, qui a été validée par le CEMA, afin de mettre tout un chacun dans les conditions de réalisation de sa mission.

---

<sup>76</sup> Centre de Planification et de Commandement des Opérations.

<sup>77</sup> *Forces spéciales versus forces conventionnelles*, mai 2014. URL : <https://www.gicat.com/wp-content/uploads/2015/12/GICAT-Lettre-Prostectiveterre-d%C3%AEner27mai2014-du30juin.pdf>.

<sup>78</sup> Poste de commandement interarmées de théâtre.

<sup>79</sup> L'heure en or : le respect de la « golden hour » entre la survenue de la blessure et la prise en charge par une structure médicalisée réduit considérablement la mortalité des victimes au combat.

<sup>80</sup> Service de Santé des Armées.

### **3.1.3. Une montée en puissance maîtrisée**

Le renforcement des forces spéciales doit s'accompagner de mesures d'accompagnement, en particulier la rédaction d'une doctrine, la définition d'un cadre juridique, la valorisation des parcours professionnels des membres des forces spéciales ainsi que de leur meilleure insertion dans la communauté du renseignement. Un premier pas en ce sens a été effectué avec le plan « COS +1000 », en l'état un *surge* afin de pallier une situation critique. Cet effort a permis de regarnir les unités tout en renforçant les capacités de l'état-major du COS à assurer le commandement d'une opération. Dans le même temps, les armées ont vu la suppression de 11000 postes annulée. Cette augmentation doit être accompagnée d'efforts conséquents en moyens matériels et en infrastructures.

## **3.2. AMELIORER L'EFFICACITE GLOBALE DE LA COOPERATION**

### **3.2.1. La communauté de culture**

Les forces spéciales restent liées à leur armée d'appartenance et dont elles retirent leur compétence de milieu. C'est d'autant plus vrai qu'une large partie des cadres sont issus des forces conventionnelles. Il s'agit de maintenir un flux sortant de cadres à destination des organismes centraux et des directions afin d'irriguer ceux-là. Cette démarche est vertueuse.

Sur le plan individuel, la sortie du giron forces spéciales est très souvent synonyme de réduction de la pression opérationnelle et des contraintes qui lui sont assujetties dont les familles sont les premières à souffrir<sup>81</sup>. Cette période est l'occasion pour les cadres d'irriguer les forces conventionnelles où ils pourront utilement rayonner afin d'inciter les plus talentueux à franchir le pas. Pour que ce processus d'osmose puisse être accepté par les forces conventionnelles, il convient d'assurer une véritable circulation des effectifs sans que cela nuise au temps utile en unité. Par ailleurs, les forces spéciales ne sont pas des guerriers insensibles mais ont les mêmes attentes que les soldats des forces conventionnelles. Ainsi sont-ils soumis aux mêmes difficultés en opération (SPT<sup>82</sup>,...). Alors que l'engagement opérationnel varie dans le temps, il est donc important de ne pas favoriser la création d'une armée à 2 vitesses.

---

<sup>81</sup> *Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales., op. cit., p. 16.*

<sup>82</sup> Syndrome Post Traumatique.

Dans les faits, la circulation des cadres dans les états-majors est une nécessité. La connaissance mutuelle et partagée est un véritable atout. La connaissance du fonctionnement de l'état-major de l'armée de Terre par exemple pour un officier du CFST lui permettra d'être plus efficace. Par ailleurs, cela permettra de faire valoir, tout le moins faire mieux entendre les besoins des forces spéciales. De la même manière, des officiers d'état-major qui n'auraient pas eu d'expérience forces spéciales doivent pouvoir faire un passage en leur sein afin de s'acculturer. Aussi, faut-il proposer des parcours professionnels adaptés qui ne pénalisent pas ceux qui font le choix de servir dans les forces spéciales.

### **3.2.2. La nécessaire interopérabilité avec les forces conventionnelles**

L'interopérabilité permet à un groupement de forces spéciales de s'intégrer techniquement à une opération. Cela n'est pas sans poser problèmes car les matériels des forces spéciales répondent à des besoins spécifiques, ou sont des acquisitions distinctes en matériels. Aussi, il faut améliorer encore la prise en compte des besoins propres des forces spéciales par leurs armées d'appartenance. Ce qui milite pour la circulation des cadres au sein des états-majors, mais aussi le maintien d'un lien avec le CICDE<sup>83</sup> pour ce qui relève de la doctrine et la DGA<sup>84</sup> pour ce qui est des équipements. Sur ce dernier point, la DGA assure la mission d'équiper les armées et de fait, les unités du COS. Afin d'être plus efficace dans la prise en compte des besoins, la DGA a placé un de ses ingénieurs au Bureau Prospective du COS afin de mieux comprendre le besoin tandis qu'un Architecte Capacitaire est spécifiquement en charge des FS<sup>85</sup>. Il s'agit par ailleurs de fluidifier et de raccourcir comme en opérations, les boucles décisionnelles afin d'avoir la réactivité la plus importante. Il est nécessaire que la BITD<sup>86</sup> soit associée à cette évolution afin de répondre aux besoins et éviter ainsi tout blocage, comme cela a été le cas avec la mise en service reportée des PLFS en 2017.

### **3.2.3. S'entraîner ensemble pour s'engager ensemble**

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du renforcement des forces spéciales prôné par la LPM, l'armée de Terre a créé un groupement d'appui aux opérations spéciales (GAOS). Celui-ci permet de mettre à disposition des forces spéciales une capacité qu'ils ne pourraient avoir en propre et qui pourtant est nécessaire en opération.

---

<sup>83</sup> Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

<sup>84</sup> Direction Générale pour l'Armement.

<sup>85</sup> M. RECALDE et A. PAPAEMMANUEL, « Les Forces Spéciales : mal nécessaire ou impérieuse obligation ? », *L'Hétairie*, n°10 (mars 2018), p. 7. URL :

[https://docs.wixstatic.com/ugd/1ed47d\\_1e23a420874641d8be9298d5433657c1.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/1ed47d_1e23a420874641d8be9298d5433657c1.pdf).

<sup>86</sup> Base Industrielle et Technologique de Défense.

Toutefois, l'entraînement commun n'est possible qu'avec un nombre d'opérations en cours en adéquation avec les capacités humaines et matérielles disponibles ou mobilisables en un moment et un lieu donné. Or, avec le déclenchement de Sentinelle et l'ouverture d'autres théâtres, il devient de plus en plus difficile pour les forces de définir des créneaux. Cela malgré l'effort mené par le CFT<sup>87</sup> dans le domaine de la préparation opérationnelle. Côté forces spéciales, malgré la création du GAOS et la tenue de l'exercice Gorgones<sup>88</sup>, il est difficile de disposer d'un réservoir de forces conventionnelles certifiées. Cette certification est pourtant un enjeu, car à défaut, il n'est pas possible pour le GCOS d'ouvrir les ROE<sup>89</sup> à cet élément rapporté dans le cadre d'une mission commune.

### **3.3. VERS DES BESOINS MIEUX PRIS EN COMPTE**

#### **3.3.1. Accroître la liberté d'action**

En devenant une armée comme les autres, avec leurs règlements et leurs procédures spécifiques, les forces spéciales courent le risque de perdre ce qui fait leur intérêt : la souplesse et l'inventivité. Bien avant cela, se pose la question de l'autonomie budgétaire des forces spéciales. Aujourd'hui elle n'est que relative et dans une logique de boucle courte et réactive, il paraît important de se poser la question. Nous l'avons vu, le budget des forces spéciales ne représente qu'un millième de celui des armées. De plus, l'évolution de la menace ajouter à la rudesse et l'abrasivité des engagements fait que les matériels sont rapidement usés ou obsolètes et doivent donc être remplacés. La logique d'équipement qui prévaut pour les opérations d'armement n'est alors pas tenable. Les dispositifs comme la CIEPCOS<sup>90</sup>, la MIP<sup>91</sup>, ou Rapid<sup>92</sup> doivent être privilégiés même s'il est difficile pour les opérateurs de leur dédier le temps nécessaire au regard du niveau d'engagement opérationnel. Ces dispositifs dont certains existent depuis la création du COS<sup>93</sup> sont inadaptés comme le soulignait déjà le rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales en 2014. Qu'il s'agisse de l'absence pouvoir adjudicateur du COS ou de la levée de certaines contraintes réglementaires,

---

<sup>87</sup> Commandement des Forces Terrestres

<sup>88</sup> Exercice organisé annuellement par la BFST, aujourd'hui le CFST, pour l'entraînement en commun de toutes les composantes des forces spéciales terre.

<sup>89</sup> *Rules of Engagment* – Règle d'engagement.

<sup>90</sup> Commission interarmées d'études pratiques concernant les opérations spéciales

<sup>91</sup> Mission innovation participative

<sup>92</sup> Régime d'appui pour l'innovation duale

<sup>93</sup> D. REINER et al., *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises, op. cit.*, p. 51.

les choses n'ont pas fondamentalement évoluées. Seule la problématique organique du manque de moyens humains s'est améliorée avec le renforcement de l'état-major du COS qui a bondi de 30%<sup>94</sup> avec l'adoption de la LPM<sup>95</sup> 2014 – 2019.

Par ailleurs, dans le domaine de la collecte du renseignement et de la conduite des opérations, l'armée de l'Air dispose de *Reaper* désormais armés. Ces vecteurs sont extrêmement sollicités et interviennent en complément des moyens de nos alliés au Sahel. L'armée de Terre de son côté va mettre en place le drone *Patroller*. Offrant une réelle plus-value pour les chefs tactiques, ces moyens sont comptés et la répartition de leur temps de vol repose la question de la répartition des ressources. C'est afin de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, que le COS souhaite acquérir un drone MAME<sup>96</sup> (100 kilomètres pour six heures de vol), disposant de capteurs image et ROEM<sup>97</sup> ainsi que d'un armement adapté. Cette nouvelle capacité pourrait soulager les autres composantes. Par ailleurs, ces nouveaux drones permettraient à moindre coût de disposer de moyens d'acquisition du renseignement à fin d'action et de conduite des opérations en adéquation avec un besoin avéré des forces spéciales. Pour ce qui est des hélicoptères lourds, dont la totalité des armées occidentales sont équipées, la France n'a toujours pas franchi le pas alors qu'elle tente de maintenir les capacités de sa flotte actuelle, machines et pilotes<sup>98</sup>, à un niveau satisfaisant<sup>99</sup>.

### 3.3.2. Une souplesse au bénéfice de tous

Les forces spéciales sont par construction des unités adaptatives en quête permanente d'innovation. Elles constituent un laboratoire pour les armées, qui bénéficient directement de leur recherche et développement. Ceci implique un assouplissement des moyens d'acquisition pour répondre sans délais à des adversaires qui exploitent totalement la dualité technologique, la vulgarisation massive sur internet et les réseaux sociaux. De la même manière, cette souplesse intervient dans le domaine des services. La création du SCA<sup>100</sup> en 2010, avait suscité des interrogations sur la mise en œuvre des soutiens tant pour le service courant que

---

<sup>94</sup> *Audition du général Grégoire de Saint-Quentin 2016*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 1 juin 2016, p. 3.

<sup>95</sup> Loi de Programmation Militaire

<sup>96</sup> Moyenne Altitude Moyenne Endurance

<sup>97</sup> Renseignement d'origine électromagnétique.

<sup>98</sup> Pour être aptes à l'engagement, les pilotes doivent avoir effectué un certain nombre d'heure de vol d'entraînement.

<sup>99</sup> L. LAGNEAU, « La disponibilité des hélicoptères d'attaque Tigre reste encore insuffisante », *Zone Militaire OPEX360.com*, 29 mai 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/05/29/disponibilite-helicopteres-dattaque-tigre-reste-insuffisante/>.

<sup>100</sup> Service du Commissariat des Armées.

pour les engagements en opérations extérieures. Les unités de toutes parts ont vu certaines de leurs prérogatives ainsi que les personnels dédiés regrouper au sein de GSBdD<sup>101</sup>. Sans faire exception, les forces spéciales ont été moins touchées que les forces conventionnelles compte tenu de leur spécificité, en particulier pour ce qui est des commissaires et des chanceliers. Des contrats de service se sont généralisés entre « soutenant » et « soutenus ». En opérations, il en est de même. Pour les forces spéciales le soutien est spécifique et adapté à chaque détachement, dont les effectifs peuvent varier d'un binôme à un *Task Group* de 150 personnes. Ayant conservé une capacité réelle mais limitée de soutien propre, l'architecture des soutiens doit encore évoluer pour gagner en réactivité mais aussi en proximité. Rompues à l'innovation, les forces spéciales doivent être force de proposition auprès du SCA afin d'accompagner la transformation qui vient de débiter<sup>102</sup>.

---

<sup>101</sup> Groupement de Soutien de Base de Défense.

<sup>102</sup> DCSCA, « Les 9 points clés de l'évolution du commissariat des armées entre 2017 et 2023 », *Commissariat des Armées*, 18 avril 2018. URL : <https://www.defense.gouv.fr/english/commissariat/presentation/la-transformation-du-sca/les-9-points-cles-de-l-evolution-du-commissariat-des-armees-entre-2017-et-2023>.

## CONCLUSION

Les pays occidentaux doivent faire face aujourd'hui à une contestation qui va en s'accroissant de leur puissance militaire hégémonique par des acteurs émergents ou des puissances renaissantes. La France de par le leadership qu'elle prétend exercer à travers le monde, est concernée au premier chef. Aussi, disposer du spectre le plus large et le plus dense de capacités est aujourd'hui tout aussi nécessaire qu'hier. Forces spéciales et conventionnelles de premier plan sont donc indispensables pour un pays comme le nôtre.

La coopération entre forces spéciales et forces conventionnelles s'impose comme un levier amplificateur d'efficacité en permettant la combinaison la plus performante possible des effets opérationnels en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques. Elle requière de distinguer les périmètres attribués à chacun pour ne pas laisser se développer des zones de recouvrement source de frictions inutiles.

Une clarification des périmètres de chacun, l'amélioration de la connaissance mutuelle et la différenciation des capacités sont des facteurs clés permettant d'améliorer l'économie générale de cette coopération.

## BIBLIOGRAPHIE

BOOREMANS (Arnaud), *Le statut juridique des unités françaises d'opérations spéciales*, Mémoire, Panthéon ASSAS Paris II, [s.l.], 2012.

CICDE, *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, 2013.

DCSCA, « Les 9 points clés de l'évolution du commissariat des armées entre 2017 et 2023 », *Commissariat des Armées*, 18 avril 2018. URL : <https://www.defense.gouv.fr/english/commissariat/presentation/la-transformation-du-sca/les-9-points-cles-de-l-evolution-du-commissariat-des-armees-entre-2017-et-2023>.

DENECE (Eric), *Histoire secrète des forces spéciales: De 1939 à nos jours*, 2011 (Poche Documents). URL : <https://books.google.fr/books?id=2JFK8b5Uuj4C>. ISBN : 978-2-36583-122-2.

DRAHI (J.R.), « Brigade Forces spéciale - Recrutement / formation initiale », 13 janvier 2016. URL : <https://www.defense.gouv.fr/terre/thematiques-terre/archives2/les-forces-speciales-terre/brigade-forces-speciale-recrutement-formation-initiale>.

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE, *Action Terrestre Future, demain se gagne aujourd'hui*, septembre 2016. URL : <http://www.defense.gouv.fr/content/download/487834/7804552/2016AdT-ActionTerrestreFuture.pdf>.

ETAT-MAJOR DES ARMEES, « Sentinelle : sécurisation du Festival de Cannes en appui des forces de sécurité intérieures », 22 mai 2018. URL : <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/france/operation-sentinelle/sentinelle-securisation-du-festival-de-cannes-en-appui-des-forces-de-securite-interieures>.

ETAT-MAJOR DES ARMEES, *Les forces françaises en Côte d'Ivoire*, 22 octobre 2014. URL : <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/autres-operations/operations-achevees/operation-licorne-2002-2015/dossier-de-presentation-de-l-operation-licorne/les-forces-francaises-en-cote-d-ivoire>.

D'EVRY (Antoine), « L'opération Serval à l'épreuve du doute vrais succès et fausses leçons », *IFRI*, n° 59 (juillet 2015), *Focus Stratégique*. URL : [http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs59devry\\_0.pdf](http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs59devry_0.pdf).

GAIA (Robert), *L'action civile des armées sur les théâtres extérieurs (action civilo-militaire)*, 20 juin 2001. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/rap-info/i3167.asp>.

LAFARGUE (Xavier), « Forces spéciales et principe de subsidiarité », *La Tribune du Collège Interarmées de Défense*.

LAGNEAU (Laurent), « La disponibilité des hélicoptères d'attaque Tigre reste encore insuffisante », *Zone Militaire OPEX360.com*, 29 mai 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/05/29/disponibilite-helicopteres-dattaque-tigre-reste-insuffisante/>.

LAGNEAU (Laurent), « Environ 10% des militaires français déployés en opérations extérieures appartiennent aux forces spéciales », *Zone Militaire OPEX360.com*, 19 janvier 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/01/19/environ-10-militaires-francais-deployes-operations-exterieures-appartiennent-aux-forces-speciales/>.

LAGNEAU (Laurent), « Sahel : Des hélicoptères CH-47 Chinook pour la force française Barkhane », *Zone Militaire OPEX360.com*, 18 janvier 2018. URL : <http://www.opex360.com/2018/01/18/sahel-helicopteres-ch-47-chinook-force-francaise-barkhane/>.

LAGNEAU (Laurent), « Mme Goulard admet la présence de forces spéciales françaises en Syrie », *Zone Militaire OPEX360.com*, 26 mai 2017. URL : <http://www.opex360.com/2017/05/26/mme-goulard-admet-la-presence-de-forces-speciales-francaises-en-syrie/>.

DE LEGGE (Dominique), *Rapport d'information sur les opérations extérieures du ministère de la défense*, 26 octobre 2016. URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-085/r16-0851.pdf>.

MERCHET (Jean Dominique), « A quoi servent les forces spéciales ? », *Secret Défense*, 7 septembre 2010. URL : <http://secretdefense.blogs.liberation.fr/2010/09/07/mon-interview-dans-dsi-a-quoi-servent-les-forces-speciales/>.

MERCHET (Jean Dominique), « Général Georgelin : “les armées, c’est fait pour faire la guerre” », *Secret Défense*, 2009. URL : <http://secretdefense.blogs.liberation.fr/2009/06/30/general-georgelin-les-armees-cest-fait-pour-faire-la-guerre/>.

OTAN, *Allied Joint doctrine for Special Operations, AJP-3.5*, 17 décembre 2013. URL : [https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjsyevA\\_MrZAhUKfFAKHRd9Cc0QFghEMAM&url=http%3A%2F%2Fnsa.int%2Fnsa%2FzPublic%2Fap%2FAJP-3.5%2520EDA%2520V1%2520E.pdf&usg=AOvVaw2-DjKIWIWY7SB3G6jKjQZK](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjsyevA_MrZAhUKfFAKHRd9Cc0QFghEMAM&url=http%3A%2F%2Fnsa.int%2Fnsa%2FzPublic%2Fap%2FAJP-3.5%2520EDA%2520V1%2520E.pdf&usg=AOvVaw2-DjKIWIWY7SB3G6jKjQZK).

RANSON (André), « La dimension géopolitique des opérations spéciales », 1 février 2008. URL : <https://www.diploweb.com/forum/ops08021.htm>.

RECALDE (Marie) et PAPAEMMANUEL (Alexandre), « Les Forces Spéciales : mal nécessaire ou impérieuse obligation ? », *L'Hétairie*, n°10 (mars 2018). URL : [https://docs.wixstatic.com/ugd/1ed47d\\_1e23a420874641d8be9298d5433657c1.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/1ed47d_1e23a420874641d8be9298d5433657c1.pdf).

REINER (Dominique), GAUTIER (Jacques) et LARCHER (Gérard), *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises*, [s.d.]. URL : <https://www.senat.fr/rap/r13-525/r13-525.html>.

TANGUY (Jean Marc), « Le rabot afghan : qui paie ? », *Le Mamouth*, 4 décembre 2011. URL : <http://lemamouth.blogspot.fr/2011/12/le-rabot-afghan-qui-paie.html>.

TANGUY (Jean Marc), *Commandos français - Les missions des forces spéciales*, ALTIPRESSE, [s.d.]. ISBN : 979-10-90465-27-5.

*Audition de l'amiral Laurent Isnard, commandant les opérations spéciales.*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 19 décembre 2017. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/cr-cdef/17-18/c1718023.pdf>.

« L'assistance militaire opérationnelle », 20 juillet 2017. URL : <https://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/l-assistance-militaire-operationnelle>.

*Audition du général Grégoire de Saint-Quentin 2016*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 1 juin 2016.

*Forces spéciales versus forces conventionnelles*, mai 2014. URL : <https://www.gicat.com/wp-content/uploads/2015/12/GICAT-Lettre-Prosectiveterre-d%C3%AEner27mai2014-du30juin.pdf>.

« Tempête du désert, le souffle des réformes », *Terre Information Magazine*, n° 221 (février 2011). URL : <http://fr.calameo.com/read/0000633023e9f8d616fc4>.

*Rapport d'information sur les opérations extérieures sous le contrôle du Parlement*, Sénat, 23 janvier 2009. URL : [https://www.senat.fr/rap/r08-178/r08-178\\_mono.html#toc40](https://www.senat.fr/rap/r08-178/r08-178_mono.html#toc40).

*Audition du général PUGA, commandant des opérations spéciales*, Commission de la défense nationale et des forces armées, 11 avril 2006. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cdef/05-06/c0506031.asp>.

*Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, [s.d.]. URL : [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport\\_telechargement/var/storage/rapports-publics/174000744.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/174000744.pdf).